



Animer une politique de santé à l'échelle du territoire

ENTRETIEN AVEC **KARINE LEMONNIER** ET **COLETTE PÉREZ-BARBÉ**, CONSEILLÈRES TECHNIQUES DE L'ACADÉMIE DE LA VIENNE, ANIMÉ PAR DELPHINE CUNY, RÉFÉRENTE PÉDAGOGIQUE CULTURE SCIENTIFIQUE, DÉCEMBRE 2020.

Jingle : « Les enjeux de santé », « La responsabilité juridique », « L'attention à la vulnérabilité », trois séries de podcasts disponibles en ligne, dans le dossier « La prévention des risques : comprendre et éduquer », produits par Réseau Canopé, en partenariat avec GMF.

Aujourd'hui, dans la série « Les enjeux de santé », nous allons entendre **Karine Lemonnier** et **Colette Pérez-Barbé**, conseillères techniques de l'académie de la Vienne, qui nous parlent de leur rôle dans l'impulsion et le suivi d'une politique de santé à l'école et de sa déclinaison du territoire à l'enseignant en passant par l'établissement.

DELPHINE CUNY | Colette Pérez-Barbé, bonjour !

Colette P-B | Bonjour !

DC | Vous êtes conseillère technique de service social, responsable départementale, vous êtes aussi référente départementale harcèlement et protection de l'enfance.

Et Karine Lemonnier, bonjour !

KARINE LEMONNIER | Bonjour !

DC | Vous êtes infirmière conseillère technique, responsable départementale. Vous avez en charge le développement et l'investissement des projets relatifs à la santé au sein des écoles et des établissements du territoire.

Vos missions vous amènent toutes les deux, aussi bien dans le champ de la formation que dans la coordination d'équipes et dans une action de conseil auprès de tout acteur de l'institution. Tout cela se fait bien sûr en interaction avec les personnels de l'Éducation nationale et les acteurs médico-sociaux du territoire.

Je m'adresse à vous, Karine, pour une première question. Que veut dire pour vous prévenir les risques en matière de santé à l'école ?



KL | Nous, en matière de promotion de la santé, on est vraiment sur un changement de paradigme. On est sur un développement de santé, de bien-être global, à la fois pour les élèves mais également pour tous les acteurs adultes qui sont au sein des écoles et établissements.

DC | Merci, Karine. Je me tourne à présent vers vous, Colette. Vous êtes impliquée notamment dans le cadre de la lutte contre le harcèlement ainsi que dans la protection de l'enfance en intervenant aussi bien en établissement qu'auprès des familles. Votre rôle implique l'écoute des élèves comme des adultes concernés, la mise en relation et l'apport d'informations sur les dispositifs et structures qui peuvent être saisis selon les cas. Je pense que les enseignants s'interrogent sur le rôle qu'ils peuvent jouer dans cette promotion de la santé. Pouvez-vous nous donner quelques pistes sur la manière dont ils peuvent agir ?

CPB | Tout à fait. L'Éducation nationale est un partenaire important dans la protection de l'enfance, puisque l'Éducation nationale doit repérer et alerter, et les enseignants sont en première ligne dans le repérage et l'alerte qu'ils peuvent donner sur une situation d'élève en souffrance ou en danger éventuellement au niveau de la famille. Donc, leur action est à deux niveaux, à un niveau plus collectif, c'est-à-dire qu'ils doivent tenter de créer un climat apaisé au sein de leur classe, ils peuvent mettre en œuvre des actions collectives autour de ces thématiques du bien-être, du respect. Ils peuvent également favoriser les développements des compétences psychosociales. Donc, ça, c'est plus au niveau d'un groupe-classe. Et au niveau individuel, être attentifs à des signes de mal-être que pourrait manifester un enfant et essayer de voir ce qui est à l'origine de ce mal-être, entre autres. Ou un enfant qui aurait des relations conflictuelles avec les autres, avec ses pairs, tout un tas de faisceaux qui peuvent être interprétés comme des signaux de mal-être ou de souffrance. Effectivement, les enseignants sont bien en première ligne, mais ils ne doivent pas rester seuls. Le message que je veux faire passer, c'est qu'ils ne doivent pas rester seuls lorsqu'ils ont des inquiétudes ou des interrogations sur leurs élèves, mais bien le partager avec d'autres membres de l'équipe éducative.

DC | On comprend bien que les enseignants sont en première ligne, mais d'un autre côté, il est évident aussi qu'ils ne peuvent agir seuls, alors vers qui peuvent-ils se tourner s'ils se sentent un peu dépassés par une situation ?

CPB | Lorsque les enseignants sont inquiets ou ont remarqué un comportement qui les alerte par rapport à la santé d'un élève, je pense qu'ils doivent en échanger en premier lieu avec les conseillers principaux d'éducation, qui sont vraiment le personnel pour moi à l'interface de toutes les difficultés de l'élève et des différents partenaires qui interviennent au sein des établissements scolaires. Alors, c'est vrai que des CPE, il n'y en a pas dans le premier degré, donc ce sont peut-être plus les directeurs d'école. Effectivement, le directeur d'école va être en lien avec différents partenaires, médecins, infirmières scolaires. Les assistants sociaux, il n'y en a pas, il n'y en a qu'en REP+ mais peut-être avec des services extérieurs qui interviennent autour de l'élève. Ils peuvent alerter l'IEN et il y a la possibilité de faire soit une cellule de veille, soit une équipe éducative, dans l'équipe éducative, il y a les parents. Et dans le second degré, dans les collèges, les CPE qui vont recueillir comme ça des informations auprès des enseignants peuvent alerter soit les personnes ressources en interne, infirmière, AS, médecin, soit les partenaires extérieurs s'ils sont informés qu'il y a des services extérieurs qui interviennent auprès de cet enfant, et évoquer la situation en cellule de veille qui est vraiment l'instance de partage et de repérage des élèves en difficulté.

DC | Ce que vos propos mettent en évidence, Colette, c'est le fait qu'on travaille en équipe, on travaille en groupe, on travaille au sein d'un établissement. Ce serait intéressant, Karine, que vous nous parliez de la manière dont on peut piloter une politique de santé à l'échelle d'un établissement.



KL | La politique de santé au sein d'un établissement, pour qu'elle soit plus aisée à mettre en œuvre, déjà, elle doit être inscrite au sein du projet de l'école ou de l'établissement pour que chaque acteur se sente concerné et impliqué. Parce que tous les projets doivent être réfléchis en pluridisciplinarité parce que l'élève ne vient pas qu'à l'infirmerie ou qu'à la vie scolaire, il est aussi présent en salle de cours et au niveau de tous les lieux de l'établissement, de l'école. Ces projets devraient aussi être inscrits dans le cadre du CESC, le Comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté. C'est un dispositif qui permet aux établissements de mobiliser les différents acteurs volontaires, à la fois des adultes, mais également des élèves. Il y a des élèves délégués et représentants qui en font partie. On peut aussi associer des parents délégués qui sont présents à cette instance.

Ce CESC, il est souhaitable, et on essaie de tendre vers cet accompagnement-là pour qu'il soit aussi inter-degré et inter-établissement. Ça veut dire que pour qu'un projet puisse avoir sens, si on travaille sur l'alimentation par exemple, c'est bien d'avoir une notion de curriculum, de parcours de l'élève pour qu'il y ait réellement une progression, pour prendre connaissance des projets qui sont menés dans les écoles du premier degré jusqu'au collège et enfin au lycée pour que, du coup, ça fasse réellement sens. On peut aussi convier des intervenants extérieurs si différentes thématiques sont abordées et que le rapport d'expertise professionnelle est nécessaire pour accompagner sur les projets.

DC | Toute cette politique de santé publique prend une couleur particulière actuellement, en cette période de pandémie. Est-ce qu'en dehors de cette crise sanitaire, nous rencontrons une fragilité particulière sur le plan de la santé ? Et si c'était le cas, que faire pour y faire face ? Colette, est-ce que vous pourriez intervenir sur cette question ?

CPB | Oui, moi, je dirais que la précarité économique des familles pénalise les enfants dans la mesure où ça ne leur permet pas de se projeter. Lorsqu'une famille est en difficulté pour faire face aux besoins primaires de leurs enfants, que ce soit l'alimentation, le règlement des factures d'énergie, etc., ça crée une insécurité au niveau de la famille et ça ne permet pas aux élèves de se projeter, d'avoir de l'ambition, de se projeter sur un départ dans une autre ville pour une poursuite d'études. On va être plus sur des réponses à court terme.

Et les enseignants peuvent être des figures de résilience pour les enfants. Malgré toutes ces fragilités-là que peuvent vivre les enfants, il faut quand même que les enseignants, eux non plus, ne se résignent pas. Si les enfants, eux, se résignent à ne pas avoir le destin scolaire qu'ils souhaiteraient parce qu'ils s'interdisent des projets, des parcours, il ne faut pas que les enseignants se résignent et se disent qu'un enfant, malgré tout, est capable de résilience et qu'eux peuvent être des figures de résilience et vouloir donner le maximum quand même.

DC | Karine, est-ce que vous souhaiteriez conclure sur cet échange concernant la promotion de la santé en milieu scolaire ?

KL | La promotion de la santé à l'école se veut vraiment globale. L'objectif, c'est vraiment de permettre à chaque élève de développer une autonomie sur des choix en matière de santé pour être en bon état de santé. Donc, la promotion de la santé passe aussi par le développement des compétences psychosociales qui doivent être vraiment le socle de chaque action d'éducation à la santé. Ces compétences psychosociales, définies aussi par l'OMS depuis de nombreuses années, commencent à vraiment émerger au sein de nos écoles, de nos établissements, de nos formations aussi à destination du public enseignant. Elles peuvent se développer à partir de n'importe quel âge. Donc, plus tôt elles seront développées, plus tôt on permettra aux élèves de ne pas rentrer non plus dans des comportements à risque.



DC | Merci à vous, Colette Pérez-Barbé et Karine Lemonnier. Je rappelle que vous êtes toutes deux conseillères techniques de l'académie de la Vienne, impliquées à ce titre dans le développement de la politique de santé en milieu scolaire sur ce territoire.

CPB | Merci à vous.

KL | Merci.

DC | Vous nous avez montré comment les différents acteurs d'un établissement peuvent interagir entre eux et avec les personnels médico-sociaux pour la promotion de la santé. Vous avez évoqué dans ce cadre l'importance du développement des compétences psychosociales, ces compétences qui se déclinent autour des axes émotionnel, social et cognitif. Chaque enseignant, chaque membre de l'équipe éducative peut contribuer à ce développement et ainsi devenir ce que Boris Cyrulnik nomme un « tuteur de résilience ».

Découvrez, sur cette même thématique, le témoignage de **Pauline Rado**, enseignante.
Et retrouvez tous les podcasts dans le dossier « La prévention des risques : comprendre et éduquer », sur reseau-canope.fr.
Une production Réseau Canopé, 2021.
